

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Groupements hospitaliers de territoire: les recommandations du HCSP

Lundi 27 mars 2017

**Le Haut Conseil de la santé publique propose 13 recommandations opérationnelles pour développer, dans les groupements hospitaliers de territoire, l'approche de santé publique au sens de la santé des populations et de la prise en compte de ses besoins sur un territoire.**

Les groupements hospitaliers de territoire (GHT), prévus par la loi de modernisation de notre système de santé, constituent une innovation organisationnelle importante. Le Haut Conseil de la santé publique propose, dans le cadre d'une auto saisine, 13 recommandations opérationnelles pour développer l'approche de santé publique au sens de la santé des populations et de la prise en compte de ses besoins sur un territoire.

Ces recommandations s'appuient sur trois principes généraux :

- contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population du territoire et aux réponses à ses besoins en santé ;
- impliquer les autres acteurs du territoire, médecine libérale, secteur hospitalier privé, monde associatif ou collectivités locales ;
- développer l'évaluation des besoins de santé de la population et des actions mises en place.

Les recommandations conçues selon une logique opérationnelle (diagnostic, actions, pilotage) s'adressent aux agences régionales de santé, aux établissements composant les groupements hospitaliers de territoire et aux structures en charge du pilotage national des GHT.

Par exemple, les agences régionales de santé doivent inciter les établissements publics regroupés en GHT à contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population du territoire couvert par le GHT, en pilotant un diagnostic territorial de santé, en établissant pour chaque territoire un tableau de bord d'indicateurs, en impulsant une offre de formation accompagnant le développement du volet santé publique des GHT. Les groupements hospitaliers de territoire doivent développer des prises en charge pluri professionnelles avec les partenaires du secteur d'hospitalisation privée et de la médecine de ville et prendre en compte les inégalités sociales de santé. Les groupements hospitaliers de territoire doivent développer des compétences en santé publique autour des départements d'information médicale de territoire en lien avec les centres hospitalo-universitaires (CHU).

Le rapport est consultable à <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=610>

#### Haut Conseil de la santé publique

14 avenue Duquesne  
75350 Paris 07 SP

*Le Haut Conseil de la santé publique est une instance d'expertise pour l'aide à la décision, qui a notamment pour mission de fournir aux pouvoirs publics, en liaison avec les agences sanitaires, l'expertise nécessaire à la gestion des risques sanitaires ainsi qu'à la conception et à l'évaluation des politiques et stratégies de prévention et de sécurité sanitaire.*